



Centre Régional d'Action Interculturelle du Centre
asbl
Rue Dieudonné François, 43 à 7100 Trivières
Tél. : 064/23.86.56 - Fax : 064/26.52.53
E-Mail : ceraic@swing.be
N° 31

Chers lecteurs,

Nous vous présentons toutes nos excuses, pour diverses raisons nous n'avons pas pu être en mesure de faire paraître le trimestriel n° 31 (juillet -août - septembre). Nous vous proposons un numéro spécial reprenant la version allégée du numéro précédent.

Depuis mai 2013, un nouveau conseil d'administration est instauré au Ce.R.A.I.C., présidé par monsieur Bruno Scala. Nous vous invitons à en découvrir la composition sur le site www.ceraic.be.

L'équipe du Ce.R.A.I.C.

Editorial

« L'interculturel au Centre de notre action »

Depuis le 23 mai dernier, j'ai l'immense honneur, mais aussi la grande responsabilité d'avoir été élu comme nouveau président du Ce.R.A.I.C. Je succède ainsi à mon collègue M. Michel DI MATTIA, qui a accompli un travail exemplaire et que je remercie vivement pour son implication. Je succède également à un autre collègue M. Alain JACOBUS qui a été, il y a plus de 15 ans de cela, le 1er président du Ce.R.A.I.C.

Depuis de longues années l'équipe du Ce.R.A.I.C., dirigée par sa directrice, Mme Françoise RONDEAU, œuvre sans relâche à la mise en place de services et missions très importantes pour notre région et sa population d'origine étrangère. Aujourd'hui, le centre est connu et reconnu en Wallonie. Il est un outil indispensable à la réalisation d'une série de services tels que : service social en droit des étrangers, soutien aux associations, formation, documentation, insertion sociale et professionnelle, ... Le Ce.R.A.I.C. compte aujourd'hui 23 collaborateurs expérimentés pour remplir ses missions.

La crise mondiale dans laquelle notre société est plongée depuis quelques années, a comme effet pervers d'amplifier des réactions extrémistes de tout bord. Individualisme, matérialisme, nationalisme, intégrisme... ont pour conséquence grave l'explosion de notre cohésion sociale, la multiplication des conflits, le racisme et la xénophobie. Le Ce.R.A.I.C. est d'autant plus important dans un

contexte comme celui-ci.

Le travail de fond et de longue haleine du Ce.R.A.I.C. a pour objectif de placer l'humain au centre de ses préoccupations, et la différence culturelle comme ciment de notre vie en société. Aujourd'hui, le monde est devenu « un grand village » où chaque citoyen côtoie dans sa vie de famille, amicale, scolaire, sportive, professionnelle ou autres, des personnes issues de l'immigration. Il est donc essentiel de préserver cette richesse et de créer des liens interculturels et intergénérationnels toujours plus importants. Nous avons pour cela dans notre région des associations très dynamiques qui œuvrent sans relâche, qui conjugué aux actions publiques, sont complémentaires pour atteindre un objectif commun « le bien vivre ensemble ».

Les défis pour l'avenir sont très nombreux et très importants, je remercie donc déjà l'ensemble des collaborateurs du Ce.R.A.I.C. pour leur travail au quotidien, l'ensemble des associations ainsi que les communes qui s'impliquent avec énergie pour que la cohésion sociale soit une réalité et non un slogan.

Pour ma part, je ferai de mon mieux pour que notre centre réponde toujours aux besoins de la population.

Bruno SCALA
Président du Ce.R.A.I.C.

Dans la politique d'immigration et d'intégration, doit-on prendre en compte la politique des pays tiers pour leurs ressortissants installés en Belgique ?

En novembre 2010, à Namur, dans le cadre de la présidence belge du Conseil de L'Union Européenne le séminaire intitulé « Politiques transversales et plans sociaux d'intégration des personnes étrangères : quelle stratégie développer ? » abordait ce que la France, le Royaume Uni, la Suède, la Grèce et la Belgique développent comme politiques d'intégration pour les migrants dans leurs pays. Aucun intervenant n'a fait référence, dans son exposé, aux politiques développées par les pays tiers envers leurs propres ressortissants installés dans les pays européens. Lors du débat avec la salle, le Ce.R.A.I.C. interrogeait ces représentants s'ils prenaient en compte les initiatives des pays d'origine envers leurs citoyens qui vivent à l'étranger ? Cette question est restée sans réponse.

Pourtant chaque pays désire garder des liens avec ses ressortissants établis à l'étranger et souhaite les soutenir en matière d'apprentissage de la langue maternelle, des études, de leur participation à la vie politique et sociale, ... C'est pourquoi beaucoup de pays développent des politiques et des actions envers leurs compatriotes exilés. Les pays européens qui pratiquent cette politique ont différentes instances chargées de mener à bien cette politique dans d'autres pays.

La Turquie développe aussi sa politique depuis les années 60 envers ses ressortissants installés à l'étranger, principalement dans des pays européens. Si l'enseignement de la langue et du culte ont été deux préoccupations majeures depuis plusieurs années, un renforcement de cette politique et sa diversification des matières sont à signaler ces derniers temps pour six millions de turcs exilés dont cinq millions dans des pays européens. Dans ce sens, la Turquie crée son Institut des Turcs exilés en 2010. Le slogan de cette institution est « **Vous n'êtes plus seul !** », inscrit sur la page de couverture de sa revue « Arti 90 » de janvier 2013. Actuellement cette institution développe des actions dans quatre axes : (1) soutien aux turcs exilés, (2) aux communautés turcophone (turcophonie), (3) aux étudiants internationaux, (4) aux associations socio-culturelles mises en place par les ressortissants turcs ou par les groupes turcophones dans des pays différents.

C'est dans le premier axe que le Ministère de la Famille en collaboration avec l'Institut des Turcs exilés ont organisé ce colloque du 27-28 mai sur les politiques sociales pour les ressortissants turcs dans des pays européens. Car cet axe de soutien aux Turcs exilés vise les thématiques comme le bien être conjugal et familial (par exemple, la problématique de la famille, la petite enfance, la lutte contre la violence conjugale et familiale), la protection de la jeunesse, l'enseignement, le racisme, l'exclusion, l'intégration, la naturalisation, etc.

En termes d'actions, la prévention (information-sensibilisa-

tion via conférence, le média, la brochure) et l'accompagnement individuel (suivi des cas auprès des instances des pays d'accueil) sont deux pistes de réflexion développées. Plus intéressant, les représentants du Ministère de la Famille et de l'Institut des Turcs exilés ont déclaré le projet de création des postes d'attachés au Ministère de la Famille. Ces attachés vont s'installer dans les pays d'accueil afin de coordonner les politiques et les actions en lien avec la famille envers les ressortissants turcs. Ils vont collaborer avec les professionnels dans ces pays. S'il y a engagement de personnel afin de renforcer le travail des attachés, les professionnels issus de l'immigration turque seront privilégiés.

Le Ce.R.A.I.C. a été invité les 27-28 mai à un colloque international à Istanbul, intitulé « Politiques sociales pour les ressortissants turc à l'étranger », organisé par le Ministère de la Famille et des Politiques sociales en collaboration avec l'Institut des Turcs exilés. Ce colloque s'inscrit dans le développement d'une politique concrète par la Turquie envers les personnes originaires de la Turquie installées dans différents pays européens. Quatre délégations européennes (Belgique, France, Allemagne, Hollande) et les représentants des ministères turcs de la Famille, de l'Enseignement, de la Jeunesse, des Affaires étrangères, de l'Union Européenne, l'Institut de Diyanet, L'Université de Hacettepe, et d'autres institutions ont participé à ce colloque.

Le Ce.R.A.I.C. a pris la parole lors du débat pour préciser que toutes ces matières relèvent des affaires intérieures de ces pays et depuis plusieurs décennies, les pays européens développent des politiques et des actions d'accueil pour les migrants. Il existe une expérience et un savoir cumulés depuis longtemps. Il faut réunir les institutions de ces différents pays pour parler de toutes ces matières identifiées comme prioritaires et entamer des collaborations entre institutions.

L'exemple de la Turquie pose inévitablement la question de comment est-il possible que le pays d'origine arrive à organiser des services pour les matières internes relevant du pays d'accueil. Cet exemple invite à réfléchir à une éventuelle collaboration et articulation ou au moins de la prise en compte de la politique des pays tiers envers leurs ressortissants par les pays d'accueil dans leur politique d'immigration et d'intégration.

E. Tas
Coordinateur de projet - Ce.R.A.I.C.

Après des années de travail au sein de notre équipe, Ertugrul Tas quitte le Ce.R.A.I.C. pour une carrière académique. Touchés par ce départ, nous lui présentons nos meilleurs vœux dans ses projets professionnels.

L'équipe du Ce.R.A.I.C.